

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~

d'une demande de (1) :

- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n° 2~~

Les demandeurs sont : Monsieur et Madame PONCELET - CHARLIER
demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 4920 AYWAILLE, rue Deigné n° 125

Le terrain concerné est situé à MANHAY-HARRE, rue Teye Djaco, cadastré Section A n° 1520 G

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale
et présente les caractéristiques suivantes (2) :

avec demande d'écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation « SIMOEN » autorisé en date du 19 mai 2005 :

- Volume annexe car-port situé sur le front de bâtisse obligatoire à l'avant du bâtiment et non latéralement ;
- Légers déblais et remblais en façades latérales et arrière ;
- Toiture plate lestée avec du gravier roulé pour le car-port ;
- Terrasse sortant de la zone de construction définie au permis d'urbanisation ;
- Mise en oeuvre de deux matériaux pour les façades (briques et bardage en bois en pose horizontale) ;
- Buse de cheminée en inox.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante :
Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18
– Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie
de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2025 au Collège
communal.

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la
Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

-⁽⁵⁾ par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 06 janvier 2021.

La Directrice générale,


S. MOHY



Le Bourgmestre,


M. GÉNÉRET

(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou
guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire